

Tri sélectif : votre fréquence de collecte change en 2014



La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais réorganise son service de collecte des déchets ménagers à partir du lundi 6 janvier 2014.

Le tri sélectif sera désormais collecté toutes les 2 semaines, au lieu d'une fois par semaine. **Le jour de collecte sélective reste inchangé.** Cette réorganisation permettra de répondre de manière plus adaptée aux besoins des habitants tout en réduisant les coûts de gestion des ordures ménagères.

Quel jour serez-vous collecté en 2014 ?

Le bac jaune de tri sélectif sera collecté toutes les quinze jours, en semaine paire (2, 4, 6, 8,...) ou impaire (1, 3, 5, 7,...) selon les communes, votre planning de collecte du bac jaune sera désormais le suivant (exemple pour janvier sur calendrier ci-dessous).

Le bac vert des ordures ménagères résiduelles restera collecté toutes les semaines.

JANVIER 2014

		L	M	M	J	V	S	D
semaine impaire	S1			1	2	3	4	5
semaine paire	S2	6	7	8	9	10	11	12
semaine impaire	S3	13	14	15	16	17	18	19
semaine paire	S4	20	21	22	23	24	25	26
semaine impaire	S5	27	28	29	30	31		

Agnin	Semaine impaire
Anjou	Semaine impaire
Assieu	Semaine impaire
Auberives-sur-Varèze	Semaine paire
Bougé-Chambalud	Semaine impaire
Chanas	Semaine impaire
Cheyssieu	Semaine paire
La Chapelle-de-Surieu	Semaine impaire
Les Roches-de-Condrieu	Semaine impaire
Clonas-sur-Varèze	Semaine paire
Sablons	Semaine paire
Salaise-sur-Sanne	Semaine impaire
Saint-Alban-du-Rhône	Semaine paire
Saint-Clair-du-Rhône	Semaine paire
Saint-Maurice-l'Exil	Semaine paire
Saint-Prim	Semaine impaire
Saint-Romain-de-Surieu	Semaine impaire
Sonnay	Semaine paire
Vernioz	Semaine impaire
Ville-sous-Anjou	Semaine impaire

Le planning de collecte sélective (bac jaune) pour les communes de Roussillon et Le Péage-de-Roussillon

À Roussillon et Le-Péage-de-Roussillon, si votre bac jaune de tri sélectif était collecté le mercredi, votre collecte aura lieu en semaine paire. Si votre bac jaune était collecté le jeudi, votre collecte aura lieu en semaine impaire.

Réduire les coûts de collecte

La collecte des déchets ménagers coûte 100 € par habitant par an. Ce coût est pris en charge à hauteur de 42 € par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 41 € par le budget général de la Communauté de Communes, 10 € par les soutiens et subventions des éco-organismes et 7 € par la vente des matériaux recyclables. La nouvelle organisation de collecte permettra d'économiser 93 000 € chaque année.

Tri sélectif, poursuivons nos efforts !

Nous avons tous un rôle à jouer pour permettre le recyclage et la revalorisation de nos déchets.

Faisons un geste pour préserver notre environnement !

Chaque année, grâce à votre geste, 52 kg de déchets par habitant sont recyclés ! Mais nos erreurs de tri s'élèvent à 7 kg par an et par habitant. Nous pouvons éviter les erreurs les plus courantes !

Il ne faut pas déposer dans le bac jaune de tri sélectif les déchets suivants :

- Sacs d'ordures ménagères
- Verre
- Plastiques non conformes : films, sacs, pots de yaourts, barquettes...
- Polystyrène
- Essuie-tout et mouchoirs en papier
- Déchets verts
- Textiles



Pour vous aider à trouver le conteneur à verre ou à textile le plus proche de chez vous, vous pouvez demander la liste à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, ou consulter son site internet : www.ccpaysroussillonnais.fr

Pour réduire vos déchets, pensez au compostage ! Vous pouvez acquérir un composteur contre une participation de 10 € auprès du service Environnement de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.



Vous pouvez consulter le guide du tri, disponible à la Communauté de Communes et sur internet (www.ccpaysroussillonnais.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Environnement de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
Rue du 19 Mars 1962 à Saint-Maurice-l'Exil
Tél. 04 74 29 31 15
Courriel : ambassadeur@ccpaysroussillonnais.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS